

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2013

DATE DE LA CONVOCATION : 13 février 2013

Le dix-neuf février deux mil treize à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, et Marie-Dominique LE GUILLOU - Adjointes ; Yves LE TORREC, Isabelle CAUET, Marie-France DEFFAY, Ghislaine NOWACZYK, Elie OUADEC, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES – Conseillers.

POUVOIR : Laurent BELLEC à Denis BERTHELOT.
Thierry GOUERY à Marie-Dominique LE GUILLOU.
Yann DE KEYZER à Isabelle CAUET.
Elie OUADEC à Yves LE TORREC à partir de 21 h 00.
Delphine MADIC à Marie-Louise GRISEL.
Christine OBIN à Robert GARNIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madeleine KERGOAT

Le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Le Maire fait part des décisions prises en vertu de la délibération consentie par la délibération du 4 avril 2008 :

- Signature en date du 7 décembre 2012 d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société DCI environnement de Quimper pour l'étude d'aménagement de la rue Saint Philibert (placette et venelle) pour un montant de 11 245 € HT.
- Signature en date du 24 décembre 2012 d'un contrat pour les travaux de confinement de la décharge de Pont-Dourdu avec la société Sacer de Quimper pour un montant de 272 101,50 € HT.
- Signature en date du 24 janvier 2013 d'un contrat pour l'achat de deux véhicules avec la société Auto Expo de Lanester pour 31 300 € HT et 11 340 € HT.
- Signature en date du 9 novembre 2012 des arrêtés 140-12 et 141-12, suite aux observations des services de l'Etat et la chambre régionale des comptes de deux arrêtés fixant la composition du conseil portuaire des ports communaux de Brigneau, Merrien et celui du Bélon :

Conseil portuaire des ports communaux de Brigneau et Merrien

QUALITÉ	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Président	MORVAN Nicolas	DULISCOUET Gilbert
Représentants du personnel	RUFFEL Franck	LAUMENERCH Valérie
Représentants du Comité Local des Usagers	LE BLOA Roland HENRY Gilbert LEGLEYE Pierre	HUELLIC Christophe RENAUD Michel CAPITAINE Jean-Yves
Représentants services nautiques et associations (désignés par le Maire)	FAVRAU Nicolas KERGOURLAY Pascal MARCHAND Stéphane	FRAPIE Jean-Jacques KERHERVE Pierre
Représentants du Conseil Général	JAFFRE Claude	
Représentants désignés par la CCI	THAËRON Josik	CHATRON Claude
Représentants usagers de la pêche	LOZACHMEUR Grégoire	FAVENNEC Alain

Conseil portuaire des ports communaux de Bélon

QUALITÉ	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Président	MORVAN Nicolas	DULISCOUET Gilbert
Représentant du concessionnaire	KERGOAT Madeleine	GUYADER Jean-Paul
Représentant commune de Riec sur Bélon	MASSE Liliane	KERSULEC Jean-Yves
Représentants du personnel	RUFFEL Franck	LAUMENERCH Valérie
Représentants du Comité Local des Usagers	RICHARD Philippe DALLA-TORRE Jean-Louis LE BAIL Charlie	EVANNO Maurice MORVAN Jean-Paul
Représentants services nautiques et associations (désignés par le Maire)	GUILLOU Pascal FRAPIE Jean-Jacques JOURDAIN Jean-Marc	OMNES Olivier FAVRAUD Nicolas LEMARDELEE Bruno
Représentants du Conseil Général	JAFFRE Claude	
Représentants des activités Pêche (désignés par le Maire)	OLLIVIER Patrick	PILOGE Stéphane
Représentants au titre du commerce (désignés par la CCI)	THAËRON Josik	CHATRON Claude

Joseph MAHE souhaite savoir si la durée du mandat des membres du conseil portuaire est prorogée de 5 ans suite à cette modification.

Le Maire précise que non.

Denis SELLIN note la présence de M. FAVENNEC dans la composition du conseil portuaire alors qu'il a quitté le port de Brigneau.

Le Maire précise qu'à la date de signature de l'arrêté, il était présent. Il lui appartient, s'il le souhaite, de démissionner.

N° 001-2013 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF) ET COMPTES DE GESTION.

Denis BERTHELOT commente le compte administratif 2012 de la commune :

1 Budget principal: commentaire général

Les grandes masses qui composent le budget principal respectent le budget voté par le conseil municipal. Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées (5 097 084 €) sont inférieures au budget voté (5 163 166 €); les recettes réelles de fonctionnement réalisées (6 803 869 €) sont supérieures au budget voté (6 755 576 €).

Les dépenses d'investissement sont en deçà du programme voté en raison des délais de la mise en œuvre des programmes. Un emprunt de 1 000 000 € est en reste à réaliser en recettes d'investissement.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est supérieur à celui budgété de + 112 000 €.

1.1 Le budget de fonctionnement.

1.1.1 Les dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère diminution (- 1,27 %) par rapport au budget ; elles augmentent de 3,37 % par rapport à celles réalisées en 2011, soit 166 000 €.

1.1.1.1 Charges à caractère général.

Les charges à caractère général sont identiques à celles prévues au budget et supérieures de 11,34 % par rapport au compte administratif 2011.

Cette augmentation est explicitée ci-après. On note des augmentations importantes liées aux travaux réalisés en régie par les services techniques ainsi que les dépenses liées aux nouvelles manifestations de l'été programmées en 2012.

60611 : Eau et assainissement.

En baisse par rapport en 2011 ; des factures de fin d'année 2010 ont été payées en 2011, mais il n'y a pas de report sur 2012 de factures 2011.

60621 : Combustibles.

Par rapport à 2011, les dépenses sont inférieures de - 8,73 %, une facture importante de 18 556 € a été payée en janvier 2013.

60622 : Carburant.

L'augmentation générale est en moyenne de 5 % pour 2012 ; mais une facture de 4 500 euros de fin d'année précédente a été payée en 2012.

60623 : Alimentation :

L'article « alimentation » augmente de 7,94 % en 2012 alors que l'augmentation nationale moyenne n'est que de 5,2 %. Cela s'explique par le dépannage effectué au profit de la commune de Riec-sur-Bélon (15 000 € en 2012) qui contribue également à l'augmentation des recettes cantine de 7 %.

60632 : Fourniture de petit équipement.

Le dépassement par rapport au budget est de 38 000 €. Il résulte de l'ensemble des travaux réalisés en régie par les services communaux. A noter, la reprise des travaux en électricité, un budget signalétique (plaques de rues, panneaux signalétiques, panneaux d'affichages) pour un montant de 24 000 €, les travaux d'accessibilité...

60633 : Fourniture de voirie.

En baisse de 24 000 € par rapport au budget. A rapprocher de l'augmentation de 24 000 € au compte 615232 « entretien de voies et réseaux ».

6135 : Locations mobilières.

En augmentation de 7 600 € par rapport au budget, avec la location d'un tractopelle (en réparation) et mini pelle.

61521 : Entretien terrain.

En augmentation par rapport au budget. Augmentation de l'entretien des plages : + 6 000 € par rapport à 2011 et du terrain de foot + 1 200 € par rapport à 2011.

61551 : Entretien et réparation du matériel roulant.

En augmentation de 13 000 € par rapport au budget avec notamment les réparations de la balayeuse et du tractopelle.

61881 : Activités jeunesse.

Les dépenses sont inférieures de 5 500 € par rapport au budget, en lien avec la baisse des recettes de 7 700 € (le séjour ski organisé par une autre commune que Moëlan).

61882 : Autre frais divers.

Les dépenses en augmentation de 11 000 € par rapport au budget avec notamment :

- les frais de reproduction du document PLU : 4 000 €.
- enquête plages : + 2 400 €.
- Convention Naturo Fil : + 600 €.

62321 : Concert.

62311 : Concerts hors les murs.

Une dépense supérieure de 7 000 € au budget en raison notamment des frais d'intermittents.

62323 : Animation festives.

Une augmentation de 6 382 € par rapport au budget, surcoût essentiellement dû au feu d'artifice tiré de la mer et à son report.

62371 : Bulletin municipal.

Imputation par erreur de 4 178 € au compte 62373.

62373 : Publication diverses.

Augmentation de 6 231 € par rapport au budget. Imputation de 4 178 € à réimputer au compte 62373 et 2 322 € de dépenses pour les pochettes et disques de stationnement.

6238 : Frais de publicité et relations publiques.

La campagne radio sur Radio Océan pas inscrite au budget.

6248 : Frais de transport divers.

Augmentation de 3 088 € par rapport au budget, changement de la classe en location à Kermoulin.

6281 : Concours divers.

Augmentation de 6 000 € par rapport au budget, qui correspond à la cotisation à Quimper Cornouaille Développement (économie d'énergie) à mettre en lien avec la subvention de la Cocopaq.

1.1.1.2 Charges de personnel.

Les frais de personnel sont inférieurs au budget de 41 000 €; par rapport au réalisé (2011), l'augmentation est de 1,72 %.

La répartition entre personnel et auxiliaire s'articule comme suit :

- Frais personnel titulaire : - 113 000 €.
- Frais personnel auxiliaire : + 87 000 €.

6451 : Cotisations URSSAF.

Cette augmentation s'explique par une répartition différente du budget entre personnel titulaire et personnel non titulaire.

6475 : Médecine du travail.

Les sommes versées correspondant aux visites médicales réalisées en 2011 et 2012.

6488 : Autres charges de personnel.

Augmentation de 3 181 € par rapport au budget, qui représente la contribution pour le fonds de concours attribué à l'emploi d'handicapés.

Autres charges de gestion courante.

La baisse par rapport à 2011 (- 9,53 %) s'explique par l'arrêt du versement de la subvention à l'office de tourisme intercommunal.

657482 : Subventions aux associations.

Inférieur de 12 000 € au budget voté ; le réalisé 2012 est supérieur de 25 % au réalisé 2011 (subvention de 15 000 € au projet de « Mac Orlan »).

1.1.1.3 Charges financières.

Elles correspondent au montant budgété et se situent dans la même fourchette de dépenses qu'en 2011.

1.1.2 Les recettes.

Les recettes de gestion courantes diminuent légèrement (- 0,9 %) par rapport à 2011. A noter en 2012, la recette exceptionnelle de 369 000 € de la vente du Sacré Cœur à l'OPAC.

7062 : Redevance Ellipse.

Recettes inférieures de 16 000 € par rapport au budget. Fréquentation peu importante pour le « concert » de Fersen (426 personnes) et Weber (232 personnes) au vu du coût des prestations.

706883 : Redevances crèche.

La convention avec le conseil général, qui correspondait à 6 457 € en recettes, n'a pas été reconduite en 2012.

7311 : Contributions directes.

Augmentation de 31 000 € par rapport au budget. Par rapport à 2011, nous réalisons une recette supérieure de 133 000 € qui comprend l'augmentation des bases de 1,8 %.

7475 : Subvention et part groupement.

La participation de la Cocopaq de 37 000 € pour l'entretien des chemins de l'exercice 2012 sera versée en 2013.

74751 : GFP de rattachement (- 1,6 %).

Les remboursements de frais des accompagnateurs scolaires pour un montant de 15 000 € ont été versés au compte 6419.

7478 : Autres organismes (- 10,7 %).

La subvention de 21 000 € en 2011 pour le document unique n'a pas été reconduite en 2012.

7788 : Produits exceptionnels divers.

Concernent des remboursements de sinistres par les assurances.

1.2. La section d'investissement.**1.2.1. Les dépenses.****2112 : Terrains de voirie.**

Achat de terrain, rue de St Philibert pour 11 400 €.

2115 : Terrains Bâtis.

Provision de 120 000 € pour l'achat sur préemption rue du Guilly.

2138 : Autres constructions.

Achat du colombier de Kermoguer pour 16 000 €.

21842 : Mobilier Centre Ellipse.

Achats de tables et chaises pour le Centre Ellipse pour 17 925 €.

21881 : Immobilisations corporelles cuisine centrale.

Achat four mixte pour 13 873 €.

2313 : Immobilisations en cours.

Travaux de 15 708 € pour le colombarium de Kervaziou, prévus au compte 2318.

23131 : Travaux école du Bourg.

Montant de travaux de 85 651 € dont 31 423 € au titre des travaux de ravalement des bâtiments communaux dont 21 000 € au titre de l'accessibilité dont 21 057 € au titre des remplacements des portes et fenêtres aux écoles primaires et maternelles.

23135 : Centre Socio Culturel.

Dont 13 000 € au titre de l'accessibilité.

231381 : Bâtiments sportifs.

Réalisé de 24 506 €, prévu au budget du compte 23121.

2315 : Travaux de réseaux.

Pour 15 510 € de travaux d'accessibilités (modules sonores).

Les restes à réaliser comprennent notamment :

- Travaux école de Kermoulin.
- Centre technique.
- Les réseaux de l'aménagement de St Philibert.
- Passerelle de l'Ellipse.
- Pont-Dourdu.

1.2.2. Les recettes.

Pas d'observations particulières.

Joseph MAHE indique que toutes les explications ont été fournies par Denis BERTHELOT mais souligne un reste à réaliser important et une détérioration du résultat par rapport à 2011.

Alain BROCHARD indique que les charges de fonctionnement augmentent de façon substantielle pour la deuxième année consécutive. Il précise que si cette hausse concerne plus de travaux en régie, elle résulte aussi des études sans « débouchés » et des dépenses élevées pour Kerfany en fête.

Denis BERTHELOT précise que hors l'opération exceptionnelle de la vente des terrains à l'OPAC, l'épargne nette de 2012 est identique à celle de 2011. Il précise que l'augmentation des dépenses de fonctionnement résulte d'activités supplémentaires des services. Il indique que le suivi des tableaux de gestion sera plus poussé en 2013 d'autant plus qu'il sera proposé au budget primitif de contenir les charges à caractère générales de fonctionnement en 2013 au même niveau que 2012.

Robert GARNIER souligne la faiblesse des redevances de l'Ellipse à 16 000 € contre 31 000 € prévues au budget face à des dépenses de 92 000 €. Il relève aussi l'augmentation des frais de personnels auxiliaires.

Denis BERTHELOT précise que la culture n'a jamais été une activité bénéficiaire et que la contribution communale au budget culture n'est pas gigantesque à l'échelle de la commune.

Le Maire rappelle que les activités municipales (sport, éducation, culture...) sont par essence déficitaires. Il souligne que la crise freine la fréquentation à des spectacles payants mais des habitudes se mettent en place sur certains créneaux. L'appétit pour le culturel est cependant bien présent à Moëlan.

Concernant le personnel, il rappelle que Moëlan a peu de recours à du personnel non titulaire, sauf pour absences du personnel titulaire, que certaines personnes proches de la retraite préfèrent rester en CDI que de passer « titulaires ». Concernant les études, il rappelle que celles-ci sont réalisées par nécessité et qu'elles connaissent toutes des débouchés.

Isabelle GUYVARC'H souhaite souligner que la recette exceptionnelle du « Sacré Cœur » est bien liée au caractère non récurrent de celle-ci.

Les comptes administratifs 2012 du budget principal et assainissement collectif se décomposent comme suit :

Budget Principal	
Dépenses totales de fonctionnement :	5 734 849,84 €
Recettes totales de fonctionnement :	6 820 127,53 €
Dépenses totales d'investissement :	2 607 511,09 €
Recettes totales d'investissement :	2 654 649,59 €

Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement 6 820 127,53 € - 5 734 849,84 €	1 085 277,69 €
Recettes d'investissement – Dépenses d'investissement 2 654 649,59 € - 2 607 511,09 €	47 138,50 €
Recettes de fonctionnement + Recettes d'investissement 6 820 127,53 € + 2 654 649,59 €	9 474 777,12 €
Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement 5 734 849,84 € + 2 607 511,09 €	8 342 360,93 €
Résultat de clôture cumulé	1 508 812,71 €

Assainissement Collectif	
Dépenses totales d'exploitation :	234 646,80 €
Recettes totales d'exploitation :	419 249,21 €
Dépenses totales d'investissement :	308 904,46 €
Recettes totales d'investissement :	406 497,64 €

Recettes d'exploitation – Dépenses de d'exploitation 419 249,21 € - 234 646,80 €	184 602,41 €
Recettes d'investissement – Dépenses d'investissement 406 497,64 € - 308 904,46 €	97 593,18 €
Recettes d'exploitation + Recettes d'investissement 419 249,21 € + 406 497,64 €	825 746,85 €
Dépenses d'exploitation + Dépenses d'investissement 234 646,80 € + 308 904,46 €	543 551,26 €
Résultat de clôture	333 382,81 €

Denis BERTHELOT présente le compte administratif 2012 pour l'assainissement collectif :

1 Exploitation / Dépenses.

- Diminution des charges à caractère général : 20 000 € au budget et 12 316 € au réalisé.
- Diminution des dépenses réelles de 11,6 %.

1.2 Les recettes

- Diminution des recettes réelles de 10,8 % malgré une hausse de 3,6 % de la redevance.
- Diminution de 71 % des participations au raccordement.

Soit un excédent d'exploitation de 184 062 € inférieur de 21 000 € à l'excédent de 2011, à rapporter à la baisse des raccordements.

2 Investissements.

Un reste à réaliser de 741 000 € qui se distribue sur les opérations en cours :

- Centrifugeuse.
- Bassin de stockage.
- Déphosphatation et celles à venir (AO en décembre 2012) pour Kermen et Kervétot.

Le Maire se retire lors du vote des comptes administratifs 2012.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- d'approuver les comptes administratifs 2012 du budget principal de la commune par 12 abstentions (Robert GARNIER (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES) et 16 voix pour.
- d'approuver les comptes administratifs 2012 du budget assainissement collectif par 11 abstentions (Robert GARNIER (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H et Gérard BREUILLES) et 17 voix pour.
- d'approuver à l'unanimité la concordance des comptes administratifs 2012 pour le budget principal et l'assainissement collectif avec les comptes de gestion 2012 correspondants.

N° 002-2013 : AFFECTATION DES RESULTATS 2012 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF).

Denis BERTHELOT propose l'affectation suivante :

Commune :

- Excédent de fonctionnement : + 1 092 870,41
- Réserves affectées à l'investissement : + 1 090 000,00
(Compte 1068)
- Excédent reporté à nouveau : + 2 870,41
(Compte 002)

Assainissement :

- Excédent de fonctionnement : + 193 418,67
- Réserves affectées à l'investissement : + 190 000,00
(Compte 1068)
- Excédent reporté à nouveau : + 3 418,67
(Compte 002)

Alain BROCHARD souligne une baisse de l'excédent de fonctionnement.

Denis BERTHELOT lui rappelle que le résultat de clôture de fonctionnement est un résultat cumulé.

Le Maire indique qu'il n'y a pas de baisse significative de CAF à Moëlan, chaque citoyen peut le vérifier sur les sites financiers de Bercy.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 12 abstentions (Robert GARNIER (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES) et 17 voix pour ; l'affectation des résultats comme suit :

Commune :

- Excédent de fonctionnement : + 1 092 870,41
- Réserves affectées à l'investissement : + 1 090 000,00
(Compte 1068)
- Excédent reporté à nouveau : + 2 870,41
(Compte 002)

Assainissement :

- Excédent de fonctionnement : + 193 418,67
- Réserves affectées à l'investissement : + 190 000,00
(Compte 1068)
- Excédent reporté à nouveau : + 3 418,67
(Compte 002)

N° 003-2013 : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.

Le Maire rappelle que les communes contrôlées dans ce type de procédure sont choisies par tirage au sort. Ce rapport permet d'acquérir une vision complète de la gestion communale sur la période étudiée. Ce rapport sera disponible sur le site de la Chambre Régionale des Comptes et sera mis en ligne sur celui de la commune. Il est constitué du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et de la réponse du Maire.

Il précise que ce rapport a été présenté à la commission finances du 11 février 2013, que l'audition par la Chambre Régionale des Comptes des gestions communales pour les exercices 2008 à 2011 s'est déroulée de manière satisfaisante. Ces résultats sont globalement positifs, il ne peut que s'en réjouir.

La Maire rappelle que les modalités d'organisation et de répartition des responsabilités propres à la comptabilité des collectivités territoriales confèrent au Maire la responsabilité d'ordonnateur principal.

Mais il va de soi que la responsabilité du Maire, élu municipal, ne vaut que pour les actes de gestion commis pendant son mandat.

Il va également de soi que la continuité de l'action municipale est à l'origine de situations de gestion qui ne sont pas nécessairement en concordance de temps avec les mandats successifs des Maires. Dans ce contexte, c'est sur le bon fonctionnement de l'administration communale que reposent la pérennité et la qualité de notre gestion.

C'est exactement ce que relève la Chambre Régionale des Comptes lorsqu'elle met en évidence des insuffisances en matière de tenues des inventaires ou de suivi des amortissements. Ces insuffisances ne sont pas récentes. Sous cet aspect, les observations de la Chambre Régionale des Comptes constituent, en quelque sorte, autant de lignes directrices pour mener des actions d'optimisation et d'amélioration de nos services, actions que nous allons engager dès cette année.

On relèvera toutefois que l'exécutif (le Maire en qualité d'ordonnateur) est particulièrement concerné par l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes sur la délégation de service public pour l'assainissement collectif, ainsi que sur la gestion des ports communaux.

S'agissant de l'assainissement collectif, la municipalité entreprendra en 2013, au vu des observations de la Chambre Régionale des Comptes et des dispositions du contrat nous liant à la SAUR, un examen approfondi de la gestion du délégataire.

S'agissant des ports, un important travail de mise à niveau a été entrepris, tant aux plans de la réglementation que de la gestion des mouillages. Les résultats de ce travail, mené par l'administration communale sous l'impulsion des élus, devraient porter ses fruits dès les prochains mois.

Le Maire se réjouit de procéder à la régularisation de 37 dossiers litigieux d'avant février 2012 et depuis fort longtemps. De même, il informe le Conseil municipal du fait que ce travail a permis de mettre à jour 73 mouillages inutilisés à ce jour.

Pour conclure, le Maire relève avec une grande satisfaction que la Chambre Régionale des Comptes nous crédite ainsi d'une situation financière très satisfaisante de la commune de Moëlan-sur-Mer.

Alain BROCHARD indique que ce rapport est une rétrospective de 2008 à 2011 et que le satisfecit est pour la gestion antérieure à 2008, soit celle des prédécesseurs de l'équipe communale actuelle. Il rappelle que l'excédent d'épargne est le fruit de recettes fiscales importantes et d'une augmentation massive des impôts en 2010. Il précise que le rapport ne comporte pas d'indications sur l'avenir. Il note que la gestion communale est épinglée sur « une expression incomplète » des besoins pour la salle de sports et maison des solidarités et la mobilisation prématurée d'un emprunt en 2008 pour un coût estimé à 35 000 €.

Le Maire indique que le résumé du rapport met bien en avant les côtés positifs de la gestion communale d'aujourd'hui :

- Situation financière très satisfaisante.
- Code des marchés globalement mis en œuvre dans des conditions satisfaisantes.
- Absence d'anomalies significatives susceptibles d'altérer la sincérité des résultats.

Il souligne que les moëlanais qui le souhaitent pourront le vérifier par eux même.

Denis BERTHELOT précise que ce rapport est un outil qui permettra une mise en place de meilleures pratiques dans les services.

Joseph MAHE indique que le rapport n'a rien signalé de répréhensible mais qu'il faut rester vigilant, il note cependant que la répartition des frais de personnels sur les trois ports existaient depuis longtemps et non depuis 2009.

Le Maire précise que c'est le mode d'imputation comptable qui a changé en 2009.

Robert GARNIER souhaite connaître les modifications apportées dans la sélection des offres depuis septembre 2012.

Denis BERTHELOT précise que les tableaux de bords utilisés dans la méthode de notation ont été affinés.

Le Maire prend acte du débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

N° 004-2013 : TARIFS COMMUNAUX 2013.

Denis BERTHELOT précise que les tarifs communaux augmenteront de l'inflation 2012 (+ 1,9 %) pour l'année 2013 sauf arrondis et tarifs correspondant au coefficient 1 pour la cantine et la garderie. Il propose les tarifs ci-après à compter du 1^{er} mars 2013 :

PROPOSITIONS TARIFS ET REDEVANCES 2013 DES SERVICES MUNICIPAUX

CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES

Nature	2013
Concessions dans les cimetières	
Concession Cimetière 15 ans	204 €
Concession Cimetière 30 ans	391 €
Concessions aux columbariums	
Columbarium/ case / 10 ans	238 €
Columbarium/ case / 15 ans	355 €
Columbarium / case / 30 ans	705 €
Columbarium Kervaziou : ½ case à ½ tarif	
Plaque de marbre à graver	200 €
Redevances funéraires	
Vacation de police	20 €

REDEVANCES DES SERVICES CULTURELS

Nature	2013
Bibliothèque municipale (abonnement annuel)	
Moins de 6 ans	gratuit
Tarif réduit (enfants, jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi)	2 €
Tarif adulte (plus de 18 ans, abonnement vidéo)	10,20 €
tarif famille	20,40 €
Abonnement vacances entre 1 à 3 semaines	2 €
Carte perdue	1 €
Cybercommune	
Accès 15 minutes	0,25 €
Accès 30 minutes	0,50 €
Accès 1 heure	1 €
Carte 20 heures (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	10 €
Carte 20 heures adultes)	18 €
Atelier	6 € / heure
Impression laser	0,10 € page
Impression laser couleur	0,20 € /page

Centre socio-culturel Ellipse: salles de spectacle par jour*					Office
	Salle A vide ou avec fauteuils	Salle B vide	Grande salle avec fauteuils	Grande salle vide	
Associations moëlanaises	200 €	100 €	300 €	200 €	50 € (pour collation) 100 € (pour repas) **
Autres associations	400 €	200 €	600 €	400 €	200 € **
Entreprises	600 €	300 €	900 €	600 €	300 € **

* Assemblées générales ou réunions sans entrées payantes ou recette annexe, une utilisation gratuite par an pour les associations moëlanaises à l'Ellipse ou au gymnase.

* Elections 1 gratuité par tour de scrutin et par liste.

* Une gratuité par an pour les partis politiques.

** Ce tarif comprend le matériel de l'office et son fonctionnement, la vaisselle et les produits de lavage vaisselle.

2°) Salles annexes*

Salle	Exposition avec ventes		Exposition sans vente		Réunion
	Semaine	Jour	Semaine	Jour	Jour
Brigneau	100 €	20 €	80 €	15 €	15 €
Belon	80 €	15 €	60 €	12 €	12 €

* Gratuites pour les associations moëlanaises.

3°) Mise à disposition de la scène pour répétitions

- Associations moëlanaises : 4 heures gratuites/an.
(heures d'ouverture du centre et au-delà : 12,70 €/heure/agent).
- Autres associations : 100 € / jour (heures d'ouverture du centre).
28 € par heure supplémentaire/agent.

4°) Mise à disposition du personnel

- Pendant les heures d'ouverture du centre : 28 €/heure/agent.
- Jusqu'à 22 heures : majoration de 20 %.
- Après 22 heures : majoration de 50 %.

6°) Gymnase

Associations moëlanaises (hors manifestation sportive gratuite)	100 €/jour
Autres associations	200 €/jour
Entreprises	300 €/jour

Redevances des services de loisir*	2013
ACTIVITES LOISIRS JEUNESSE	
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	1 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	2 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	4 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	6 €
<i>Sortie loisirs « unité »</i>	8 €
<i>Sortie loisir « unité »</i>	10 €
Redevances des services péri scolaires **	
Garderie matin Quotient familial 1	1,20 €
Garderie matin Quotient familial 2	1,40 €
Garderie matin Quotient familial 3	1,50 €
Garderie soir Quotient familial 1	1,30 €
Garderie soir Quotient familial 2	1,55 €
Garderie soir Quotient familial 3	1,71 €
Garderie journée Quotient familial 1	2,30
Garderie journée Quotient familial 2	2,80 €
Garderie journée Quotient familial 3	3,05 €
Redevances restauration scolaire **	
Repas enfant Quotient familial 1	2,30 €
Repas enfant Quotient familial 2	2,80 €
Repas enfant Quotient familial 3	3,05 €
Repas adulte	5,50 €

Droits de place	2013
Com. abonnés marché / mètre linéaire.	0,85 €
Com. occasionnels marché du Bourg / mètre linéaire.	1,45 €
Camions de déballage / forfaitaire à la journée.	57 €
Commerçants hors marché :	
- habituels / forfait annuel étal < 2 mètres.	203 €
- occasionnels : le mètre linéaire.	1,45 €
- occasionnels: forfait estival pour étal < 2 mètres.	63 €
Cirques < 100 places) / forfait jour compris eau/électricité.	52 €
Cirques (100 à 200 places) /forfait jour compris eau/électricité.	77 €
Cirques (> 200 places) / forfait jour compris eau/électricité.	104 €
Spectacles divers (funambules, cascadeurs etc.) / forfait journalier compris eau/électricité.	42 €
Installations foraines, manèges (la journée) forfait compris eau/électricité.	10 €
Installations foraines, manèges (la semaine) forfait compris eau/électricité.	42 €
Terrasses cafés/restaurants forfait (4 mois d'occupation) / m ² .	0,30 €

* Les redevances des activités loisirs jeunesse correspondent à la moitié des achats de matériel ou prestations extérieures.

** Les règlements de cantine et de garderie déterminent les modalités de calcul et de mise en œuvre des quotients familiaux aux 1, 2, 3.

Divers	2013
Remboursement chauffage collectif le m3	Selon contrat chauffage
Photocopie A4	0,10 €
Photocopie A3	0,20 €
Autres prestations de services en cas de force majeure	2013
Mise à disposition d'un agent communal en cas de force majeure/heure	28 €
camion tri-benne + personnel en cas de force majeure	53 €
tracto-pelle + personnel en cas de force majeure	53 €
véhicule utilitaire +personnel en cas de force majeure	43 €
tracteur-remorque +personnel en cas de force majeure	43 €
Véhicule léger + personnel en cas de force majeure	43 €

Loyers des logements communaux par mois	2013
Loyer mensuel Appt T2	328,50 €
Loyer mensuel Appt T3	394,43 €
Loyer mensuel Appt T4	461,27 €
Loyer mensuel Appt T5	501,64 €

- Montant des loyers indexés sur l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL).
- Publié par l'INSEE connu au 1^{er} janvier de chaque année soit 123,97 €.

Après avis favorables des commissions concernées et de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 12 abstentions (Robert GARNIER (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES) et 17 voix pour ; d'adopter à compter du 1^{er} mars 2013 les tarifs tels que proposés ci-avant.

N° 005-2013 : SUBVENTIONS ECOLES 2013.

Marie-Dominique LE GUILLOU propose en conseil municipal de voter pour 2013 les montants des subventions pour les enfants des classes primaires et maternelles :

- Crédits pédagogiques : 34 € / élève.
- Crédits bibliothèque pour l'Immaculée Conception : 9,7 € / élève.

Après avis favorable de la commission action éducative,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

N° 006-2013 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013.

En introduction au DOB, le Maire souhaite indiquer que l'année 2013 se déclinera autour de 2 axes :

- renforcer les liens sociaux.
- préparer l'avenir.

Soit : rénover l'école de Kermoulin, soutenir le breton, favoriser les rencontres culturelles, moderniser les installations sportives, soutenir les associations et faire progresser le nombre de logements sociaux, moderniser les locaux municipaux, préserver l'environnement, soutenir l'économie. Les finances saines de Moëlan-sur-Mer le permettent.

Denis BERTHELOT présente les orientations budgétaires 2013 ainsi que le Powerpoint s'y rapportant. Il précise les répartitions et évolutions des dépenses et recettes du compte administratif 2012. Pour 2013, il rappelle le contexte général ainsi que des hypothèses budgétaires prudentes qui permettent la poursuite d'une politique d'investissement raisonnable.

Il indique que concernant les charges générales de fonctionnement, il est prévu de maintenir l'enveloppe réalisée en 2012, soit avec une prévision 2013 d'inflation à 1,7 %, un resserrement des dépenses de fonctionnement.

Le budget des frais de personnel est contraint par une augmentation généralisée importante des taux de charges patronales (CNRACL, Centre de gestion, CNFPT, Ircantec) soit 42 000 € et l'augmentation liée au GVT (glissement, vieillissement, technicité) 37 000 €.

Une provision sur risques liés à l'urbanisme (affaire CO & Co notamment) est inscrite à hauteur de 250 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, il est seulement répercuté l'inflation 2012 soit + 1,9 %.

Concernant les dotations, une prudence est observée pour la dotation de solidarité et FPIC (- 40 000 € par rapport à 2012). La dotation de péréquation n'est pas inscrite au budget primitif.

Suite à la loi de finances fixant la réévaluation des bases à + 1,8 % l'augmentation se chiffre à 56 000 € pour 2013.

Le solde de la marge en fonctionnement est estimé à 770 000 € avec une provision de 250 000 € en urbanisme.

Concernant les recettes d'investissement avec le vote de « provisions budgétaires », une recette de 250 000 € est inscrite en recettes d'investissement.

Il conviendra aussi d'intégrer les fonds de concours de la Cocopaq ayant fait l'objet d'une délibération en 2012 (grand projet, économie d'énergie, chapelle) pour un montant de 205 000 €.

Le FCTVA resterait dans la même fourchette que celui de 2012.

Le montant des recettes d'investissement en intégrant la TLE et les subventions est estimé à 857 000 euros

En intégrant les restes à réaliser en recettes, en dépenses et le résultat de l'exercice 2012, il faut financer 1 285 000 €.

Le remboursement en capital de la dette est estimé à 120 000 euros.

En dépenses d'investissement pour 2013, les principales nouvelles opérations suivantes sont envisagées

- Aménagement des zones artisanales de Kerancalvez et Kersalut :	205 000 € TTC
- Voirie :	300 000 € TTC
- Accessibilité :	100 000 € TTC
- Réseau :	85 000 € TTC
- Terrain synthétique :	500 000 € TTC
- Maison des solidarités en 2 tranches :	142 000 € TTC
- Travaux gestion des eaux pluviales :	80 000 € TTC

Il rappelle que l'endettement est inférieur à la moyenne départementale de la strate et fin 2012 il est de 161 €/habitant contre 809 €/habitant pour la moyenne de la strate du département et 874 €/habitant pour la moyenne nationale de la strate.

Denis BERTHELOT pointe également la CAF de Moëlan-sur-Mer de 200 €/habitant pour une moyenne Cocopaq de 120 €/habitant.

La commune souhaite maintenir sa prévision d'emprunt 2012 à 3 000 000 € (dont 1 000 000 € en reste à réaliser sur 2012) et la stabilité des taux d'imposition.

Le Maire précise que les 565 €/habitant seront atteints avec 3 millions d'emprunt effectivement réalisés, ce qui ne sera sans doute pas le cas en 2013. Il souligne que les 565 €/habitant sont très en dessous de la moyenne de 874 €/habitant. Il rappelle la tradition à Moëlan d'investissement en fin de mandat et la légitimité de recourir à l'emprunt pour des investissements d'avenir comme l'école de Kermoulin et les services techniques.

Denis BERTHELOT présente enfin les orientations pluriannuelles d'investissement.

Le Maire propose de passer après l'exposé au débat.

Suite à cette présentation, Guy LE BLOA intervient de façon « musclée », en indiquant ressentir du cynisme dans les propos tenus depuis le début du conseil. Il s'insurge contre la capacité d'endettement qui passerait de 131 €/habitant en 2007 à 565 €/habitant en 2012. Il rajoute « si vous voulez le maillot jaune de l'endettement allez-y ».

Le Maire tente de répondre mais devant l'impossibilité, décide une interruption de la séance de 10 minutes.

Gilbert DULISCOUET regrette ce dérapage, il rappelle que conformément au règlement du conseil municipal, le respect est de rigueur.

Alain BROCHARD souhaite que le temps de parole aux minorités soit respecté durant le DOB.

Gilbert DULISCOUET rappelle que le conseil a débuté il y a 2 h 20 et que le Maire venait de laisser la parole aux minorités pour le débat.

A la reprise, le Maire précise que si l'endettement était de 131€ / habitant en 2007, il est de 161€ / habitant en 2012. Il pourrait passer à 565 € / habitant en cas de réalisation de l'ensemble des emprunts, ce qui serait encore loin de la moyenne nationale de 874 € / habitant. Pour filer la métaphore cycliste, il indique que l'on ne remet pas de maillot particulier au coureur qui se situe à la fin du peloton et encore moins un maillot jaune.

Denis SELLIN indique qu'un taux d'endettement moyen d'une strate comporte aussi des communes en cessation de paiement. Concernant le terrain synthétique, il trouve la dépense prématurée notamment dans un contexte de crise. Il aurait préféré, au vu des difficultés à trouver des salles de réunions disponibles, une « maison pour tous », répondant aux besoins en locaux des associations et groupes politiques.

Robert GARNIER trouve le local jeune inadapté aux besoins. Dans la programmation SAFI, la réhabilitation est programmée en 2018. Il aimerait la voir avancée. Il trouve aussi le programme d'investissement trop ambitieux pour cette année.

Joseph MAHE précise que le resserrement des dépenses de fonctionnement doit être bien étudié afin de ne pas négliger des dépenses nécessaires. Concernant l'investissement, il juge les dépenses trop importantes et pas toutes indispensables notamment le terrain de foot synthétique. Il indique que se rapprocher de l'endettement de la moyenne de strate, c'est de rapprocher des communes mauvaises gestionnaires. Enfin, qu'au vu de la baisse des subventions de l'Etat, il convient d'être prudent pour des travaux nécessitant le recours à l'emprunt.

Alain BROCHARD note que les charges de fonctionnement ont augmenté de 14 % de 2008 à 2012. Il précise que les recettes ont augmenté grâce aux impôts. Il regrette que les travaux de la plage de Kerfany ne soient pas chiffrés. Il évoque la « tremblante » des maires qui à l'approche des élections augmentent les investissements. Il indique que les priorités en investissement sont les suivantes : voirie, assainissement, relance des commerces au Bourg et relance de la construction dans des lotissements notamment pour attirer de jeunes couples.

Le Maire souhaite plutôt que des généralités avoir des propositions concrètes, quelles propositions étalées ou supprimées ? La zone de Kersalut alors que la déchetterie va être réalisée.

Il rappelle que les collectivités en cessation de paiement sont principalement de grosses collectivités au vu des emprunts toxiques qu'elles ont souscrits.

Le Maire souligne que de nombreuses entreprises, petites ou grandes vivent de la commande publique et qu'il convient de la maintenir. Il rappelle que le recul de la construction est national et date de 2008 et souhaite pointer les nouveaux projets de lotissements à Kergroës et Brigneau et ainsi que l'augmentation de 25 % des logements sociaux sur la commune. Enfin, il indique le travail entrepris avec M. Kergoat et la CCI sur la revitalisation du Bourg. Concernant la maison de la gare, il reconnaît bien sûr son inadaptation, il souligne un usage permanent des locaux (Maison de la gare, MLC, Ellipse) par les associations, preuve d'une vitalité associative à Moëlan.

Départ d'Elie OUADEC à 21 h.

Yves LE TORREC présente le DOB assainissement :

Investissement :

1. Travaux 2012.

Les travaux 2012 d'investissement à la station d'épuration (achat centrifugeuse – déphosphatation + modification du bassin) sont en cours de réalisation.

L'appel d'offre concernant les travaux des réseaux pour Kermen et Kervetot a été attribué en décembre 2012.

Le schéma directeur assainissement est en cours de réalisation.

L'ensemble des travaux est prévu « en reste à réaliser » en dépenses pour un montant de 741 000 €.

Au vu de ce montant et compte tenu du résultat constaté pour l'exercice, il nous reste à financer 215 000 euros sous réserve qu'il ne soit pas nécessaire d'engager de nouveaux investissements.

Ce déficit sera couvert par un recours à un emprunt dont le montant dépendra des recettes attendues :

- résultat d'exploitation 2013.
- subventions du Conseil Général et de la possibilité d'emprunter à taux zéro à l'agence de l'eau.

2. Tarifs.

L'augmentation des tarifs de 1,9 % (inflation 2012) a été votée pour l'abonnement et le déversement en décembre 2012.

Alain BROCHARD regrette un budget assainissement collectif trop resserré en investissement. Il s'interroge sur les nouveaux programmes de travaux qu'il serait possible de réaliser ainsi que des modalités d'attribution de subventions notamment pour Kermen et Kervétot.

Yves LE TORREC précise que la commune étudie actuellement les possibilités et conditions avec l'Agence de l'Eau.

Gilbert DULISCOUET présente les travaux envisagés dans le cadre du DOB sur les deux ports :

Port de Merrien.

1. Tarifs.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,9 % (inflation 2012).

2. Investissements.

Transformation des mouillages à ouvrage personnel restitués suite au recensement des mouillages publics.

- déplacement du poste électrique.
- déplacement du conteneur à huile.

Port de Brigneau.

1. Tarifs.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,9 % (inflation 2012).

2. Investissements.

- Transformation des mouillages à ouvrage personnel restitués suite au recensement des mouillages publics.
- Travaux suite à l'audit sur le môle intérieur.

Alain BROCHARD réclame des travaux nécessaires qui n'ont pas été réalisés dans les ports et fait part de ce fait du mécontentement des plaisanciers. Il souligne le cas d'études « faites et refaites ».

Joseph MAHE est favorable à la transformation des mouillages à ouvrage personnel en mouillages à ouvrage public dans l'hypothèse où les mouillages seront bien gérés. Il souligne les investissements importants à réaliser sur les ports et souhaite que la commune intervienne.

Guy LE BLOA s'interroge sur le financement du môle à Porz-Bagou.

Gilbert DULISCOUET indique que la commune recherche à chaque fois les financements (régie, ou Cocopaq) comme pour la cale de Beg Porz....

Le Maire rappelle tout le travail réalisé pour optimiser la gestion du plan d'eau des ports de Moëlan et donc la possibilité au vu des efforts réalisés par la commune de solliciter des subventions de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional.

Denis SELLIN souligne que le passage de mouillages à ouvrage personnel en mouillages à ouvrage public nécessitera plus de personnel, des dépenses supplémentaires. Qu'en est-il du bénéfice réel ? Il ajoute cependant qu'il est favorable à ces transformations dans la limite du possible.

Le Maire prend acte du débat d'orientation budgétaire 2013 sur le budget principal et budgets annexes.

N° 007-2013 : SUBVENTION DETR 2013.

Le Maire présente la demande de DETR 2013. Il indique que dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) dans la catégorie d'opérations éligibles 2013 relevant de la priorité n° 1 sont inscrites :

- Constructions scolaires du premier degré.
- Construction ou rénovation des bâtiments communaux.

Le taux de subvention de l'opération est compris dans une fourchette entre 20 % et 50 % avec un montant plafond de subvention de 400 000 €. Plusieurs projets peuvent être proposés.

Le projet proposé par la commune de Moëlan-sur-Mer en n° 1 au titre de la DETR 2013 est la construction du nouveau centre technique, opération estimée à 1 956 000 € HT.

Le projet proposé par la commune de Moëlan-sur-Mer en n° 2 au titre de la DETR 2013 est l'extension et la rénovation de l'école de Kermoulin, opération estimée à 1 078 000 € HT.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à proposer au titre de la DETR 2013 :

- N°1 : La construction du nouveau centre technique, opération estimée à 1 956 000 € HT.
- N°2 : L'extension et la rénovation de l'école de Kermoulin, opération estimée à 1 078 000 € HT.

N° 008-2013 : DEMANDES DE SUBVENTIONS RESEAUX ELECTRIQUES (KERMEN ET KERVETOT).

Yves LE TORREC indique qu'au titre du programme d'électrification, effacements des réseaux aériens, la commune souhaite proposer au titre de l'année 2013, des demandes de subvention SDEF ou Pamela pour les secteurs de Kermen et Kervétot ; l'estimation des dépenses se décompose comme suit :

▪ Réseau BT :	254 250 € HT
▪ Eclairage public	4 450 € HT
▪ Réseau téléphonique :	66 050 € HT
	<hr/>

Soit un total de 324 750 € HT

La commune sollicite la subvention pour la basse tension du SDEF au titre du SDEF ou Pamela.

La part communale s'élèverait à 84 318 € TTC.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le projet de travaux tel que proposé, à accepter le plan de financement et solliciter la subvention pour la basse tension.

Après avis favorable de la commission travaux,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le projet de travaux tel que présenté, d'accepter le plan de financement et de solliciter la subvention pour la basse tension au SDEF au titre de FACEC, SDEF, ou PAMELA, sollicite l'inscription des travaux au programme 2013 du SDEF.

N° 009-2013 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE COLOMBIER DE KERMOGUER.

Madeleine KERGOAT indique que dans le cadre de la rénovation du colombier de Kermoguer un diagnostic et un estimatif des travaux ont été réalisés par l'architecte Bernard LE MOEN. Le dossier complet était consultable dans le dossier du conseil.

Le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 62 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter des subventions du Conseil Régional, au Conseil Général au taux le plus élevé possible ainsi que de solliciter le fonds de concours de la Cocopaq pour la mise en valeur des petits patrimoines touristiques (plafond de 15 000 €).

Roland LE BLOA s'interroge pour savoir si l'aménagement paysager est prévu dans ces travaux.

Madeleine KERGOAT indique que non.

Après avis favorable de la commission tourisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter des subventions du Conseil Régional, au Conseil Général au taux le plus élevé possible ainsi que de solliciter le fonds de concours de la Cocopaq pour la mise en valeur des petits patrimoines touristiques (plafond de 15 000 €).

N° 010-2013 : CHAPELLE SAINT-GUENAL : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE, LANCEMENT DE LA SOUSCRIPTION ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Madeleine KERGOAT indique que dans le cadre du programme de rénovation de la chapelle de Saint-Guénal, une collaboration avec la fondation du patrimoine est envisagée. Dans ce cadre, le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'adhésion de la commune à la fondation du patrimoine pour soutenir les 600 000 édifices non protégés constituant un patrimoine populaire de proximité. Le montant minimum d'adhésion pour une commune entre 5 000 et 10 000 habitants est fixé à 250 €.

Un diagnostic des lieux et un estimatif des travaux à engager pour la restauration de la chapelle Saint-Guénal ont été réalisés par l'architecte Bernard LE MOEN (études dans le dossier du conseil). Le montant des travaux et la maîtrise d'œuvre sont estimés à 129 000 € HT. Il est proposé de solliciter des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional.

Afin de contribuer au financement des travaux de restauration de la chapelle Saint-Guénal, il est aussi envisagé de lancer en lien avec l'association « amis de la chapelle Saint-Guénal » une souscription volontaire par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine.

Cette souscription doit atteindre un chiffre de 50 souscripteurs et un montant de souscriptions au moins égal à 5 % du montant des travaux estimés pour enclencher un mécanisme par lequel la fondation du patrimoine complètera la somme réunie par une somme équivalente à un pourcentage du montant collecté, fixé à ce jour à 50 %.

La convention de souscription sera signée entre la fondation du patrimoine et la commune de Moëlan-sur-Mer représentée par son maire.

Roland LE BLOA aurait souhaité un même traitement administratif des demandes de subvention pour le colombier.

Denis BERTHELOT précise que les possibilités de subventionnement des deux édifices sont différentes.

Le Maire souligne l'engagement de l'association « les amis de la chapelle de Saint-Guénal » et de la fondation du patrimoine pour le projet de rénovation de la chapelle, situation différente pour le colombier.

Alain BROCHARD regrette que la commune ait trop tardé sur ce dossier et souhaite savoir si la commune s'engage réellement sur la réalisation des travaux.

Le Maire indique que la note de synthèse indique clairement que la commune doit se prononcer sur les travaux et le budget.

Après avis favorable de la commission tourisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un minimum d'adhésion de 250 €.
- de valider le programme de travaux estimé à 129 000 € HT.
- de solliciter les subventions du Conseil Régional et du Conseil Général au taux le plus élevé possible.
- de lancer avec la fondation du patrimoine de l'association des « amis de la chapelle de Saint-Guénal » une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

N° 011-2013 : FINALISATION DU FONDS DE CONCOURS COCOPAQ POUR L'EMBARCADERE DE BEG PORZ.

Le Maire indique que par délibération du 1^{er} juillet 2010, la commune avait approuvé la programmation des travaux de rénovation de la cale de Beg Porz, estimés à 240 000 € HT, au vu de l'intérêt touristique et économique de la commune et au vu de l'intérêt public à l'apprentissage du nautisme.

Le 13 mai 2009, la Cocopaq avait délibéré sur l'élargissement de la compétence nautique à la construction et aménagement d'équipements d'intérêt communautaire lié au développement de l'activité nautique scolaire primaire dont l'embarcadère de Beg Porz et l'attribution d'un fonds de concours. Le montant des travaux de l'embarcadère de Beg Porz s'est élevé à 219 732 € HT, le montant des subventions à 91 139,5 €. Le montant du FCTVA à 40 686 €. Le montant à charge de la commune est de 130 974,5 €.

Le fonds de concours de la Cocopaq est calculé à hauteur de 65 486 €.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter le fonds de concours pour la réhabilitation de l'embarcadère de Beg-Porz de la Cocopaq pour un montant de 65 486 €.

N° 012-2013 : COMPETENCES ET LIMITES PORTUAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON.

Gilbert DULISCOUET indique que suite à la modification des statuts du SIVU lors du précédent conseil, le SIVU du port du Bélon :

- sollicite les communes de Riec-sur-Bélon et de Moëlan-sur-Mer l'exercice d'une compétence pleine et entière en matière d'exploitation du port de plaisance du Bélon.
- sollicite les communes de Riec-sur-Bélon et de Moëlan-sur-Mer le transfert de la compétence de l'autorité portuaire au sens du code des transports et notamment des articles L.5314-4, L.5314-5, L.5331-5 à L.5331-10 de ce code.
- sollicite l'autorisation d'engager et de mener à son terme la procédure de modification des limites portuaires du port de Bélon ainsi que tous les actes rendus nécessaires par celle-ci, selon le projet arrêté par les communes. (projet de carte dans le dossier du conseil).

Joseph MAHE demande si les conseils portuaires ont été consultés.

Le Maire indique que la délibération porte sur la structure qui porte la procédure de modification des limites portuaires et non des limites portuaires elles-mêmes et donc que les conseils portuaires n'ont pas à être consultés.

Après avis favorable de la commission politique portuaire et littorale,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 10 abstentions (Robert GARNIER (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES) et 19 voix pour :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 83-8 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'Etat modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et suivants,

Vu le Code des transports et notamment ses articles L.5331-5 et L.5331-6,

Vu le Code des ports maritimes,

Vu l'arrêté n° 96-2740 du 22 novembre 1996 du Préfet du Finistère portant création du Syndicat à vocation unique du port du Belon,

Vu l'arrêté n° 2003-1254 du 30 octobre 2003 du Préfet du Finistère constatant la liste des ports maritimes transférés aux communes,

Vu le terme du contrat de concession du 4 août 1997 conclu pour une durée de 15 ans avec le Département du Finistère confiant au SIVU du port du Belon la gestion de ce port.

Vu l'entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2010 de l'article L.5314-5 du code des transports lequel étend la compétence des communes à exploiter un port de plaisance aux groupements de communes.

Vu le terme du contrat de concession du 4 août 1997 conclu pour une durée de 15 ans avec le Département du Finistère confiant au SIVU du port du Belon la gestion de ce port.

Vu les statuts modifiés du SIVU du port du Belon.

- d'accepter l'exercice d'une compétence pleine et entière en matière d'exploitation du port de plaisance du Bélon par le syndicat intercommunal du port du Bélon, la compétence de l'autorité portuaire au sens du code des transports et notamment des articles L.5314-4, L.5314-5, L.5331-5 à L.5331-10 de ce code.
- d'accepter le transfert au syndicat intercommunal du port du Bélon, le transfert de compétence de l'autorité portuaire au sens du code des transports et notamment des articles L.5314-4, L.5314-5, L.5331-5 à L.5331-10 de ce code.
- d'accepter que le syndicat intercommunal du port du Bélon engage et mène à son terme la procédure de modification des limites portuaires du port de Bélon ainsi que tous les actes rendus nécessaires par celle-ci, selon le projet arrêté par les communes.

N° 013-2013 : SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE.

Gilbert DULISCOUET indique que l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II » prévoit, sous l'égide du Préfet de région et du Président du Conseil Régional, l'élaboration du schéma régional climat Air-Energie (SRCAE).

Le rapport présente en 226 pages :

1. Le contexte climat air énergie.
2. Méthode : co-élaboration participative du SRCAE de Bretagne.
3. Bilan climat air énergie en Bretagne.
4. Potentiels d'évolution : économies d'énergie, réduction de GES, développement des ENR.
5. Scénarios et orientations politiques.
6. Fiches d'orientations.

L'ensemble du dossier est téléchargeable sur <http://www.bretagne.pref.gouv.fr>

Le projet du SRCAE est soumis pour avis au conseil municipal.

Après avis favorable de la commission politique portuaire et littorale, démocratie locale,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au schéma régional Air-Energie (SRCAE) de la région Bretagne.

N° 014-2013 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL.

Denis BERTHELOT indique que dans le cadre de la médecine professionnelle, la commune de Moëlan-sur-Mer conventionne avec le centre de gestion du Finistère pour les suivis réglementaires de médecine professionnelle. Au vu des évolutions réglementaires, une nouvelle convention est proposée aux communes.

Après avis favorable de la commission finances, administration communale,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de santé du travail telle que présentée avec le Centre de Gestion du Finistère.

N° 015-2013 : PROVISIONS BUDGETAIRES.

Denis BERTHELOT indique que les provisions pour risques, sont destinées à couvrir la charge probable résultant des dommages et intérêts, indemnités, frais de procès.

Les provisions semi-budgétaires, sont de droit commun et les provisions budgétaires peuvent être utilisées sur option. Ces dernières permettent la budgétisation de la recette et donc de dégager temporairement une recette pour financer les dépenses, elles apportent une solution alternative à l'emploi de la ressource emprunt. Le passage d'un régime à l'autre est possible :

- en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante.
- une fois par mandat de l'assemblée délibérante.

Le Maire précise que cette décision est liée à un contentieux antérieur à 2008, sans lien avec la Loi Littoral. Il indique que cette provision a été demandée par la Chambre Régionale des Comptes. Il rappelle aussi que la commune est assurée pour les contentieux.

Alain BROCHARD regrette le manque de transparence sur ce litige d'urbanisme précisément.

Le Maire indique que les pièces sont consultables et que des informations complémentaires peuvent être demandées en commission.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 7 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H et Alain BROCHARD) et 22 voix pour ; de choisir les régimes des provisions budgétaires à la place des provisions semi-budgétaires.

N° 016-2013 : DELAIS D'AMORTISSEMENT DES ETUDES.

Denis BERTHELOT indique que le délai d'amortissement des études utilisé par le comptable public est de 5 ans. Ce délai n'ayant jamais été approuvé par délibération, il est nécessaire d'y procéder.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 5 ans les délais d'amortissement pour les études pour l'ensemble des budgets communaux.

N° 017-2013 : DEMANDE D'ATTRIBUTION DES PRETS D'HONNEUR.

Marie-Louise GRISEL précise, suite à la commission action sociale, que dans le cadre d'une meilleure visibilité pour la population, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les demandes d'attribution des prêts d'honneur suivantes :

- Les prêts d'honneur sont destinés à aider au financement d'une formation diplômante ou qualifiante reconnue par l'Etat, d'études supérieures ou professionnelles peu ou pas rémunérées.

Pour bénéficier de ces prêts d'honneur, il faut être résident sur la commune depuis au moins deux ans.

Il n'y a pas de limite d'âge.

La demande doit être présentée par écrit et argumentée. De plus, un rendez-vous avec l'adjointe aux affaires sociales est obligatoire.

Le montant du prêt est fixe et s'élève à 1 500,00 € à un taux de 0 %. Aucune caution n'est exigée.

Le remboursement est étalé sur 3 ans maximum et débute à la fin des études ou de la formation.

Les ressources prises en compte sont celles des parents pour les étudiants à charge. Cependant, les conditions de ressources seront évaluées en commission et le Conseil Municipal votera l'attribution du prêt.

Justificatifs à fournir :

- une attestation d'inscription à la formation ou aux études suivies.
- le dernier avis d'imposition sur le revenu.
- une lettre de motivation.
- une attestation de bourse, si elle existe.
- un RIB.
- les justificatifs prouvant la domiciliation depuis deux années.

Robert GARNIER est pour cette meilleure visibilité mais regrette que le montant du prêt ne soit pas revalorisé. Le Maire indique que ce montant est « calé » sur les politiques d'attribution du Conseil Général et du Conseil Régional.

Après avis favorable de la commission action sociale,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les modalités d'attribution des prêts d'honneur tel que présenté ci-avant.

N° 018-2013 : REGULARISATION D'UN DELAISSE VOIRIE.

Denis BERTHELOT présente la régularisation d'un délaissé de voirie à titre gratuit à Trélazec (cadastré BP 583) pour une contenance de 19 centiares au profit de la commune.

Après avis favorable de la commission urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession au profit de la commune de 19 centiares de la parcelle BP 583 (plan annexé) à titre gratuit et tous les documents s'y rapportant. Les charges se référant à cet acte sont à la charge de la commune.

N° 019-2013 : SDEF (PROJET DE PERIMETRE).

Yves LE TORREC explique les modifications des périmètres dans le domaine de l'électrification par l'intégration des communes du Finistère au SDEF en lieu et place des syndicats primaires. Il précise qu'actuellement sur les 275 communes adhérentes au SDEF :

- 17 sont indépendantes.
- 252 font partie de groupements type syndicat unique électricité.
- 6 font partie de groupements type syndicat mixte comme eau et électricité.

Demain, les 275 communes seront regroupées en 12 secteurs dans une même identité départementale le SDEF, représentées au minimum par deux membres par commune.

Le Maire pointe les limites de cette départementalisation qui restreint le nombre des élus engagés sur ce dossier et conduit à un appauvrissement en terme d'aménagement du territoire.

Le Maire note également que ce schéma s'éloigne des préoccupations du citoyen.

Après avis favorable de la commission travaux,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 4 voix contre (Robert GARNIER (2), Denis SELLIN, Claire PRONONCE, Christine OBIN), 4 abstentions (Gérard BREUILLES, Isabelle GUYVARC'H, Maryvonne BELLIGOUX et Joseph MAHE) et 21 voix pour :

- le retrait de la commune de Moëlan-sur-Mer du syndicat intercommunal de Riec-sur-Bélon pour la compétence électrification et adhésion au SDEF.
- la modification du périmètre du syndicat départemental d'énergie et d'équipements du Finistère (SDEF) pour l'intégration des communes en lieu et place des syndicats primaires.

N° 020-2013 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIEC-SUR-BELON.

Denis BERTHELOT indique qu'après étude du projet du PLU de Riec-sur-Bélon, la commune conclut que les objectifs du PLU de Riec-sur-Bélon sont en cohérence avec ceux de Moëlan-sur-Mer et ceux de la Cocopaq. Il propose de donner un avis favorable.

Robert GARNIER (2), Denis SELLIN, Claire PRONONCE et Sylviane ROBIN décident de ne pas prendre part au vote

Après avis favorable de la commission urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 7 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 18 voix pour ; de donner un avis favorable au projet PLU de la commune de Riec-sur-Bélon tel que présenté au conseil municipal du 13 décembre 2012.

N° 021-2013 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT.

Denis BERTHELOT indique qu'après étude du projet du PLU de Clohars-Carnoët, la commune conclut que les objectifs du PLU de Clohars-Carnoët sont en cohérence avec ceux de Moëlan-sur-Mer et ceux de la Cocopaq. Il propose de donner un avis favorable.

Robert GARNIER (2), Denis SELLIN, Claire PRONONCE et Sylviane ROBIN décident de ne pas prendre part au vote

Après avis favorable de la commission urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 7 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Gérard BREUILLES et Alain BROCHARD) et 18 voix pour ; de donner un avis favorable au projet PLU de la commune de Clohars-Carnoët tel que présenté au conseil municipal du 24 janvier 2013.

INFORMATION SUR LE TEMPS SCOLAIRE.

Marie-Dominique LE GUILLOU rappelle le souhait de la municipalité de consulter tout d'abord les conseils d'écoles sur la question des rythmes scolaires. L'ensemble des trois conseils d'école souhaite un report de l'application du décret sur les rythmes scolaires à septembre 2014 pour mener à bien la concertation. Ils ont appelé l'intérêt de la réforme pour l'enfant et l'enjeu de la réussite de sa mise en place.

Le Maire indique que Moëlan, en tant que commune bénéficiaire d'une DSR cible, pourrait bénéficier d'une subvention en 2014 de l'Etat si les conditions de la DSR cible étaient toujours réunies.

Il rappelle aussi le rôle majeur des conseils d'école dans la première phase de concertation.

VŒU POUR UNE TELEVISION REGIONALE BILINGUE EN BRETAGNE.

Isabelle MOIGN présente le vœu suivant :

La restructuration en cours au sein du pôle France Télévision risque de se traduire par une diminution de l'offre de programmes construits par France 3 dans les régions, alors même que la France est un pays très en retard dans ce domaine. La concentration des médias à Paris (90 % des sièges sociaux) ne laisse en effet que peu de possibilités aux régions de faire ce travail d'information et de création à partir de leurs réalités locales et linguistiques, alors que la télévision reste « le média privilégié de 80 % des Français pour se tenir au courant de l'actualité nationale et internationale ». (Baromètre de confiance dans les médias TNS Sofres pour La Croix).

Pourtant la Bretagne dispose d'une grande variété de média audiovisuels, donc d'un vivier de savoir-faires reconnus, mais pas d'un média qui diffuse l'actualité régionale sur la Bretagne entière, ni d'un média diffusant en continu. En Bretagne, les taux d'audience des programmes régionaux témoignent que la demande d'un réel service public régional de télévision est très forte.

Consciente, semble-t-il, de la singularité bretonne, la direction de France 3 a fait connaître sa disponibilité pour faire évoluer son offre en Bretagne en se référant à Via Stella, chaîne publique corse du réseau de France Télévision. Pour leur part les salariés de France 3 Bretagne ont pris position très fortement pour une telle avancée.

Le Conseil Régional de Bretagne vient de voter un vœu à l'unanimité allant dans le sens de l'ouverture de discussions entre la Région, la direction de France Télévision et le Gouvernement. 24 parlementaires des cinq départements bretons viennent d'adresser à Mme FILIPPETI, Ministre de la culture et de la communication demandant une télévision publique régionale.

Le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer demande pour la Bretagne un service public audiovisuel ouvert à tous les acteurs professionnels de Bretagne, regroupant télévision (France 3, les télés locales, Breizhoweb...), radios, internet. Ce service public devra s'appuyer sur les supports de diffusion traditionnels comme les plus innovants et diffuser sur toute la Bretagne (Loire-Atlantique incluse). La diversité de la Bretagne et les langues de Bretagne devront avoir toute leur place. Pour être effectif, ce service audiovisuel public régional devra s'accompagner du transfert d'une part de la redevance versée par les Bretons.

A l'heure du double débat sur la réorganisation de France 3 et la future loi de décentralisation, consacrant le droit à l'expérimentation différenciée, une opportunité historique s'offre à la Bretagne de disposer enfin du média audio-visuel que son histoire, son identité et sa demande justifient. C'est une question de volonté politique. Il s'agit aujourd'hui de bâtir le projet audio-visuel de la Bretagne du XXIème siècle.

Le conseil municipal décide par 5 abstentions (Roland LE BLOA, Guy LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES) et 24 voix pour ; d'accepter le vœu tel que proposé ci-avant.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD :

- 1. La commune envisage t'elle la création d'emplois d'avenir et si oui selon quelles modalités ?**

Déjà répondu au DOB.

- 2. Quel est le coût global prévisionnel de la maison des solidarités ?**

Marie-Louise GRISEL indique que le montant prévisionnel est de 375 000 €. Elle s'inquiète de savoir si ce projet est soutenu par Alain BROCHARD.

Le Maire interrompt les réponses aux questions diverses d'Alain BROCHARD, ce dernier n'écoutant pas les réponses.

Le groupe CDR propose au vu de l'heure tardive, de reporter ses questions diverses au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h.

**Le Secrétaire de séance,
Madeleine KERGOAT**

**Le Maire,
Nicolas MORVAN**

Les membres du conseil municipal,